



Station du Col d'Ornon

Règles d'exploitation en service normal

Version Date	Rédacteur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Vérificateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Approbateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>
1.01 10/03/2019	Jean-Hervé Amellér Vice-président	Didier Jouveaux Vice-président	Alain Siaud Président

Planning d'affectation des personnels

Le planning d'affectation des personnels est élaboré par le Chef d'exploitation ou son remplaçant.

Le planning d'affectation des personnels prévoit d'affecter chaque jour un conducteur responsable par TK :

- 1 conducteur pour Bois Barlet pouvant à certaines heures assurer la conduite également du Clos de la Mure (voir le règlement d'exploitation du Clos de la Mure)
- 1 conducteur pour le Clos de la Mure
- 1 conducteur pour les Côtes du Col assurant la conduite de Champ d'Ornon

Le conducteur affecté sur un appareil assure les opérations journalières préalables à l'exploitation du téléski conformément au registre d'exploitation de l'appareil ainsi que les opérations de fermeture du téléski.

Lors de la pause de la mi-journée, en fonction des besoins et des impératifs d'organisation, les personnels peuvent être affectés à d'autres postes de conduite de TK.

Des conducteurs ou surveillants de téléski bénévoles formés aux missions de conduite peuvent intervenir pour assurer la continuité et la sécurité du service.

Renseignement et suivi du registre d'exploitation

Les registres d'exploitation sont renseignés par le conducteur affecté sur l'appareil.

Le suivi des registres d'exploitation est assuré par le Chef d'exploitation.